

Délégation du Cameroun CDIP/26

Point 6

Jour 29 juillet 2021

Merci Madame la Présidente pour la parole donnée.

Étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole au cours de cette 26e session du CDIP, nous tenons à porter également nos vives et chaleureuses félicitations à vous, Madame la Présidente, pour votre réélection à ce poste.

Ma délégation apprécie jusqu'ici la qualité des échanges et salue toutes les délégations présentes pour leur participation active à ces travaux.

Nous souscrivons à la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays d'Afrique. Nous avons également apprécié la prise de parole du Maroc, le premier jour, sur le point 4 relatif au suivi, à l'évaluation et à l'examen de la mise en œuvre de toutes les recommandations du plan d'action pour le développement.

Avec votre permission Madame la Présidente, ma délégation, bénéficiaire du projet sur la propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique au Pérou et autres pays en voie de développement, soutient l'idée visant à proroger de 18 mois au moins ce projet.

Par ailleurs, ce projet connaît des avancées dans sa mise en œuvre dans mon pays. Une équipe interministérielle et sectorielle a été mise en place par le Gouvernement pour appuyer cette mise en œuvre. Actuellement, un sondage est en cours depuis le mois dernier sur toute l'étendue du territoire et aussi en ligne via internet. Ledit sondage interpelle quatre catégories d'individus que sont: les camerounais résidant, les étrangers résidant, les camerounais non résidant dont la diaspora et les étrangers non résidant. Le quota ciblé pour ce sondage n'est pas encore atteint et avec cette prorogation de la durée du projet, nous pourrions explorer d'autres pistes, malgré cette pandémie de COVID 19 limitant certaines actions.

Ma délégation saisit ici l'occasion pour renouveler l'assurance de notre haute considération à Monsieur le Directeur Général de l'OMPI et toute l'équipe qui l'accompagne dans ses missions.

Madame la Présidente, concernant le point 6 en examen ce jour relatif aux femmes et la propriété intellectuelle, ma délégation remercie le secrétariat pour la production des documents CDIP/26/7 et CDIP/26/8, ainsi tous les autres documents de cette 26e session.

Nous souscrivons au propos du coordonnateur du groupe des pays d'Afrique sur le point 6.b de l'ordre du jour et encourageons également l'examen dudit point aux sessions futures du CDIP.

En effet, pour son développement économique et social, mon pays s'est doté en 2009 d'une vision de développement à long terme avec pour ambition d'être un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035. La première phase de mise en œuvre de cette vision a été opérationnalisée

par le document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) pour la période 2010-2019. Arrivé à terme le 31 décembre 2019, le nouveau cadre de référence pour la période 2020-2030 a été adopté l'an dernier. C'est le document de stratégie nationale de développement (SND). Cette période 2020-2030 a été retenue pour mieux articuler notre stratégie avec l'agenda mondial des objectifs de développement durable (ODD), mais aussi pour intégrer les nouveaux défis et les retards enregistrés dans la mise en œuvre du précédent document DSCE, 2010-2019.

Madame la Présidente, cette proposition présentée par le Mexique depuis la 22e session du CDIP en novembre 2018, ainsi que le document CDIP/26/10 sont de très grand intérêt pour mon pays. D'ailleurs, nous félicitons le Mexique pour cette proposition.

En ce qui concerne les femmes, dans mon pays, elles représentent plus 51% de la population et les projections sur cette cible sont mentionnées dans le document SND 2020-2030 suscitée.

L'objectif de développement durable ODD 9.5 et les sept objectifs sur le genre en science, technologie et innovation ont été les documents d'ancrage utilisés. L'action principale ici vise le renforcement du rôle de la femme dans tout le processus d'innovation, avec l'accent porté sur l'agriculture. Cette dernière représente près de 25% du PIB et les activités agricoles emploient un grand nombre d'actifs dans mon pays.

Le renforcement de la place de la femme dans la facilitation du processus d'innovation agricole paraît très capital pour mon pays et nous espérons que cet axe pourra être pris en compte des options futures.

Autrement dit, il a été unanimement reconnu que les femmes représentent une grande minorité d'inventeurs, induisant ainsi un potentiel d'innovation sous-exploité. Ces femmes qui inventent le font généralement dans les domaines dominés par les hommes. Or, l'agriculture est un domaine dominé par les femmes dans mon pays. Les femmes inventeurs dans d'autres domaines restent des modèles et des actions de promotion et d'appui pourraient être intensifiées.

Enfin Madame la Présidente, mon pays reste très attentif sur la question et salue le fait que l'OMPI travaille activement à l'égalité des sexes et à l'implication des femmes, jeunes filles, inventrices, entrepreneuses, cheffes d'entreprises au système international de la propriété intellectuelle, notamment sur comment le système de propriété intellectuelle et de l'innovation contribueront à l'autonomisation des femmes.

Je vous remercie.